

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 16 décembre 2015 à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil, Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de M. le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

15-12-207 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-12-208 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 16 décembre 2015.

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par Mme Mélanie Genesse
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Administration générale et Service du greffe
 - 3.1 Adoption du budget pour l'année 2016
 - 3.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018
4. Période de questions ayant trait au budget seulement
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-12-209 ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU que les prévisions de dépenses pour l'année 2016 ont été établies à 2 566 478 \$;

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que le taux de la taxe foncière générale soit fixé à 0,5228 \$, que le taux de la taxe pour les services de la Sûreté du Québec soit fixé à 0,0729 \$, que le taux de la taxe pour le remboursement du règlement d'emprunt numéro 11-87 soit fixé à 0,0511 \$, le tout totalisant un taux composé des taxes générales sur la valeur foncière de 0,6467 \$.

Que la tarification pour les services municipaux soit fixée à :

- Collecte et élimination des ordures
et collecte sélective : 217 \$/unité de logement
109 \$/chalet
- Collecte sélective seulement : 83 \$/unité desservie
- Conduite sanitaire : 39 \$/unité desservie
- Règlement numéro 93-01 : 20 % – 22 \$
80 % – 195 \$
- Règlement numéro 09-70 : 7,49 \$/mètre de frontage
- Assainissement : coût d'opération : 169 \$/unité desservie
coût d'immobilisation : 44 \$/unité desservie
- Médaillon pour chiens : 15 \$/unité

Et que le taux d'intérêt sur tout montant passé dû soit fixé à 12 % l'an.

ADOPTÉ

15-12-210 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2016-2017-2018

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil d'une municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. François Leduc
Et unanimement résolu

Que le programme triennal des dépenses en immobilisation soit adopté comme suit :

| 2016 | 2017 | 2018 |
|------------|------------|--------------|
| 450 000 \$ | 450 000 \$ | 1 000 000 \$ |

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS AYANT TRAIT AU BUDGET SEULEMENT

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

15-12-211 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 28.

ADOPTÉ

Yves Daoust
Maire

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière